



HAL
open science

Le créole et le français dans le journal télévisé “ Komsaminm ” de la Réunion

Logambal Souprayen-Cavery

► **To cite this version:**

Logambal Souprayen-Cavery. Le créole et le français dans le journal télévisé “ Komsaminm ” de la Réunion. MédiaMorphoses. Hors-série, 2005, 15 (1), pp.46-50. 10.3406/memor.2005.2489 . hal-04465154

HAL Id: hal-04465154

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-04465154v1>

Submitted on 19 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Le créole et le français dans le journal télévisé « Komsaminm » de la Réunion

Logambal Souprayen-Cavery

Citer ce document / Cite this document :

Souprayen-Cavery Logambal. Le créole et le français dans le journal télévisé « Komsaminm » de la Réunion. In: MédiaMorphoses, n°15, 2005. pp. 46-50;

doi : <https://doi.org/10.3406/memor.2005.2489>

https://www.persee.fr/doc/memor_1626-1429_2005_num_15_1_2489

Fichier pdf généré le 25/05/2023

Le créole et le français
dans le journal télévisé...

Logambal Souprayen-Cavery

Le créole et le français dans le journal télévisé « Komsaminm » de la Réunion

Logambal Souprayen-Cavery, Université de la Réunion

La chaîne de télévision RFO (Réseau France Outre-mer) a mis en place en 2001 un journal télévisé hebdomadaire en créole, diffusé le samedi à 12 h 30 à la Réunion. Un tel événement contribue à promouvoir le créole en lui donnant un statut de langue de l'information télévisuelle. C'est ainsi que la traditionnelle description de la situation sociolinguistique réunionnaise en terme de diglossie se trouve profondément modifiée. La situation de diglossie admet l'idée que le français serait une langue dotée du prestige social et utilisée dans les situations formelles (école, vie politique, église, médias) et que le créole se trouverait limité aux situations privées ou informelles. La création d'un journal télévisé en créole, d'une licence créole par l'université de la Réunion, d'un CAPES de créole par Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, et les nombreuses utilisations du créole à la télé, à la radio, dans la presse écrite réunionnaise mettent en évidence que le français et le créole tendent à être utilisés dans les zones où leurs utilisations étaient autrefois rares ou interdites.

Les promoteurs de l'initiative ont donné un titre au JT en créole : « Komsaminm » qui signifie « c'est comme cela ». Ce titre, faisant partie de l'habillage du plateau, est selon Jean-Régis Ramsamy, une mise en garde adressée aux spectateurs qui véhiculent l'idée d'un non-changement de la situation habituelle. « Le JT en créole c'est comme le JT en français ! C'est *komsaminm* ! » (entretien avec Jean-Régis Ramsamy, le 27 mai 2005). Cette déclaration d'un responsable impliqué n'empêche pas selon nous une autre interprétation : par sa forte valeur identitaire, ce titre connote la proximité, la connivence : il attire l'attention

des téléspectateurs réunionnais sur le fait que l'information est présentée dans « leur langue », le créole. Puisque le but a été d'élaborer un JT en créole « comme en français », comment le créole qui ne dispose pas des mêmes « équipements » que le français parvient-il à dire l'actualité locale, nationale et internationale ?

Ce travail s'organisera en deux parties : nous reviendrons dans un premier temps sur la mise en place du JT en créole par RFO et son élaboration hebdomadaire, deuxièmement nous tenterons de comprendre sa place dans la situation sociolinguistique réunionnaise actuelle et nous terminerons avec une analyse du corpus afin d'observer les caractéristiques du créole réunionnais, en tant que langue de l'information télévisuelle.

La création du JT en créole

Le JT en créole a été créé en 2001 par le rédacteur en chef de l'époque, Stéphane Bijoux, et a été présenté pour la première fois par Henri-Claude Elma le 31 mars 2001. Il faut souligner qu'il y a eu deux phases : dans un premier temps Henri-Claude Elma présentait une rétrospective des événements de la semaine en créole et par la suite ce produit est devenu un véritable journal télévisé en créole présenté le samedi à 12 h 30. Ce JT en créole était au départ présenté exclusivement par Henri-Claude Elma mais il est devenu maintenant l'affaire de tous car défilent tous les samedis des présentateurs variés tels que Jean-Régis Ramsamy, Pascal Souprayen, Isabelle Alane, Sophie Gastrin, Valérie Filain. À l'époque de la création du JT en créole, la rédaction avait fait appel à une tierce personne qui n'est restée que quelques mois, Robert Gauvin (ancien président du

Conseil économique de l'éducation et de l'environnement) qui assurait une séquence en créole et qui était la personne référence en matière de traduction en créole pour les journalistes. Ce JT n'a pas été mis en place selon une volonté politique, mais bien considéré comme un quelconque projet, s'inscrivant à notre avis dans la tendance actuelle qui est d'accorder une place de plus en plus importante à la langue créole dans les médias.

Si vous demandez à un journaliste de RFO des renseignements sur l'élaboration du JT en créole tous les samedis, il vous répondra que la procédure est la même pour les deux journaux télévisés. Cependant, l'élaboration du JT en créole a certaines spécificités :

Les sujets nationaux et internationaux, collectés à partir du journal télévisé de France 2, diffusés à 9 heures sur « Tempo » (heure de la Réunion), sont transcrits par le journaliste (photo n° 1) qui efface ensuite la bande-son originale pour insérer sa traduction en créole (photo n° 2). Cette préparation pour la présentation des sujets nationaux et internationaux est semblable à l'élaboration d'un sujet local, diffusé la veille dans le JT en français de 19 h 30, que la rédaction a choisi de rediffuser en créole. Selon Jean-Régis Ramsamy, la condition exigée pour qu'un invité soit choisi est qu'il s'exprime en créole sur le plateau. Cette démarche n'est pas commune à tous les journalistes, mais elle est selon Jean-Régis Ramsamy incontournable car, dit-il, « il est impensable que dans le seul JT en créole qui existe, l'invité choisi ne sache pas s'exprimer en créole, c'est la condition *sine qua non* ! ».

Sur le terrain, il arrive que l'interviewé soit non créolophone ; dans ce cas il n'y a pas d'exigence envers lui. Même si un locuteur parle en français dans le JT en créole, aucune sanction ne lui sera adressée ; des locuteurs utilisent également le créole dans le JT en français.

La place du JT en créole dans la situation sociolinguistique réunionnaise

Pour aborder la situation sociolinguistique réunionnaise, nous pouvons dire qu'elle est loin de se réduire à une bipolarité créole/français. Depuis les années 1970, les « pères fondateurs de la linguistique réunionnaise », Chaudenson,



*Transcription du journal de France 2
sur « Tempo » /salle de mixage*



*Transcription du journal de France 2
sur « Tempo » /salle de mixage*



Générique de journal TV en créole

Carayol et Cellier, ont certes décrit la situation en termes de diglossie, en montrant que deux langues coexistent, le créole et le français, mais ils ont également évoqué le

concept de *continuum* linguistique afin d'expliquer qu'il existe aussi plusieurs variétés de ces deux systèmes linguistiques. Chaudenson et Carayol (1973) expliquent dans un article à caractère pionnier concernant la description de la situation sociolinguistique réunionnaise, qu'ils distinguent globalement trois variétés linguistiques : le français créolisé se situe sur l'axe du *continuum* linguistique entre les pôles que sont le français régional et le créole. Ils écrivent également que ces trois variétés appartiennent à trois groupes socio-ethniques :

« Français régional : bourgeoisie blanche ou de couleur ; français créolisé : petits blancs ; créole : métis sombres, indiens » (Chaudenson et Carayol, 1978 : 182).

Nous soutenons l'hypothèse qu'il n'est pas aisé de distinguer clairement aujourd'hui ces trois variétés en posant une frontière entre elles, pour les raisons suivantes : d'une part la parole réunionnaise se caractérisant par des « mélanges » du créole et du français, ne peut être située sur l'axe d'un *continuum* linguistique et d'autre part concernant cette répartition ethno-linguistique, les importantes transformations sociales de l'île ne nous permettent pas d'avancer la même analyse en 2005. La répartition fonctionnelle des deux langues à la Réunion répond à un tout autre schéma et la situation ne cesse d'évoluer. L'autre phénomène observable concerne précisément les pratiques langagières des Réunionnais : la parole réunionnaise se caractérise par un « mélange » du créole et du français et par des formes interlectales. L'interlecte est apparu en 1980 dans les travaux de Lambert-Félix Prudent qui portaient sur les dynamiques conversationnelles des Antillais en essayant de dépasser le concept de *continuum* linguistique. L'interlecte désigne l'utilisation de formes linguistiques qui ne relèvent ni typiquement du français, ni véritablement du créole et qui participent de ces deux langues. La problématique sur laquelle s'appuient nos recherches actuelles est la validité d'une possible réutilisation du concept d'interlecte pour décrire le terrain réunionnais. La situation que nous avons choisie pour « répondre » à ce questionnement est le JT en créole.

L'analyse du corpus

Nous avons choisi d'étudier les pratiques langagières des Réunionnais dans le JT en créole présenté par Henri

Claude Elma le 3 janvier 2003. Il est intéressant de voir que dans cette situation de communication, non seulement une règle prescriptive d'usage du créole a été édictée, mais que, au-delà, de nombreux « mélanges » de codes créole/français et de formes interlectales surviennent dans les énoncés des interactants. Dans l'extrait ci-dessous nous pouvons noter un phénomène d'alternance codique : la journaliste Jacqueline Lacouture commence son énoncé en créole et le termine en français.

Jacqueline Lacouture : mé avan : gingn batay : la : mou-noir : : la eu in ta : d(e) ralé : pousé : / mi rapèl : azot in pe : kosa : sla pasé : / le 6 novembre : / le Sénat : la adopté : lamandman : Virapoullé : *un texte qui empêche : l'assemblée locale : de voter : les lois péi* : /

Notons que le mot « péi » dans « loi péi » est un emprunt au créole qui est communément utilisé dans des discours en français notamment dans les journaux de la presse écrite. Le segment en créole peut être remplacé en français par : « le Sénat a adopté l'amendement Virapoullé » et le segment en français peut être traduit en créole par « in tèks i anpès lasanblé lokal vot bann loi péi ».

Les syntagmes nominaux « des retombées économiques », « une création particulière » et les syntagmes prépositionnels « sur plusieurs plans » et « dans une ville » sont des emprunts de séquences prises au français.

Cécile Hoarau : é : bin : / mi kroi : sa sé *une question : que* : / *tout un chacun* : i pe voir : / i sufi : / ou rouv : le journal : : / / ou voi in pe : : / tou sat k(e) néna : kom maniféstasion : kulturèl : : / / é : / mi ve dir : / / *sur plusieurs plans* : / nu intèrvièn sur le dévlopman : / / nu intèrvièn : sur le dévlopman : paske : / néna : *des retombées économiques* : / kan néna in féstival : *dans une ville* : / / ou bien sa : kan néna in konpani téat : / i propoz : : / / euh : / *une création particulière* : : i tourn euh : : an France : dan l(e) mond : partou :

Ces emprunts n'ont pas d'équivalents en créole mais nous pouvons les « créoliser » en suivant le système phonologique et syntaxique du créole : « sur plusieurs plans » : « si

plizier plan », « des retombées économiques » : « bann retombé ékonomik », « dans une ville » : « dan in vil », « une création particulière » : « in kréasion partikilié ». Alain Armand (1987) parle de « mots nouveaux » pour désigner ces mots qui ne sont que des emprunts au français. Il écrivait également que : « En effet, s'il est vrai que le dictionnaire, dans l'optique qui est la nôtre, "fait la langue" nous ne pouvons pas aller contre une certaine réalité linguistique qui veut qu'à l'aube de l'an 2000, le créole augmente son capital lexical, en grande partie par le processus de l'emprunt au lexique français » (Armand, 1987 : XXXVIII).

Nous avons relevé également de nombreuses formes interlectales :

Henri-Claude Elma : Bonzour : zot tout : / zordi ! paj journal ordinèr : / la fin-nané i aproch / kom le tan i pas vit : / nou va anprofité : jordu : / pou gardé : kosa la spassé *cette année* : / é nou komans par in siklone / pa le ti siklone la nu *karès sur* le sud : yèr : / mé sèt la kasé : brizé : isi moi d(e) janvié : / Dina la amèn delo : dan la kaz : / li la ral detroi : osi : / é sé : Jacquelin(e) Lacouture : ki rakont anou sa : / /

La préposition « sur » dans « le ti siklone la nu *karès sur* le sud » (« Le petit cyclone est venu caresser le sud ») est inattendue car le verbe « caresser » est un verbe transitif en français et en créole. En créole, nous dirions « le ti siklon la nu *karès* le sud ». Dans le *Dictionnaire Kréol réunionné/français* (1987) d'Alain Armand, il est écrit « soley an misouk i karès out kèr » (B. Payet), qui se traduit en français par « le soleil, en douce, te caresse le cœur ». Il est vrai qu'en français existe l'expression « faire des caresses sur (une partie du corps) » mais le sens est différent dans ce contexte. Henri-Claude Elma veut peut-être insister sur la délimitation de la zone : « le sud ». Cet énoncé ne peut être situé sur l'axe du *continuum* linguistique car ses caractéristiques ne nous permettent pas de dire qu'il appartient au français régional ou au français créolisé par exemple, mais il s'agit d'un interlecte dans la mesure où il n'appartient ni à du créole ni à du français.

De nombreux phénomènes de variations du créole concernant aussi bien l'emploi des déterminants que les adjectifs

ou les verbes, sont présents dans les niveaux linguistiques tels que le lexique, la syntaxe, la morphologie, la phonétique, etc... L'utilisation de l'adverbe « heureusement » (« rèzman » ou « érzman » en créole), dans notre corpus, pourrait illustrer notre constat. L'emploi de cet adverbe varie fortement dans le discours des journalistes :

– « heureusement » (Jacqueline Lacouture) dans « *la nature* : la déchèn alu : / *heureusement* : / siklone la : / la pa fé d(e) viktime : / / »

– « rezman » (Henri-Claude Elma) dans « volkan lavé : pété : / mank in pé : / noré brul : la vièrj : parasol : / euh : / rezman : : la tir aèl : : atan : / dann fon Gran Brulé : / »

– « rèzman » (Hélias Akhoun) dans « an fèt : / / domoun : la pèr : volkan : / mé osi volèr : / rèzman : / 80 miltèr : i mont la garde : / dann Boi Blan : »

Nous ne pouvons pas poursuivre l'analyse de ces phénomènes dans ce travail, mais nous pouvons soutenir que la variation du créole réunionnais est très importante dans ce corpus.

Pour conclure, nous pouvons dire que l'analyse du corpus a été poursuivie dans de nombreuses directions dont nous ne rendons pas compte dans ce bref texte introductif aux problèmes sociolinguistiques réunionnais. Le JT en créole offre, à nous qui étudions les contacts entre le créole et le français à la Réunion, un terrain privilégié et riche. Nous avons montré que la parole réunionnaise dans ce JT en créole est irrégulière à cause des phénomènes de variation linguistique touchant profondément le créole des interactants. Ces mêmes interactants produisent de nombreux « mélanges » de créole et de français alors qu'ils sont autorisés à parler librement en créole. Leurs pratiques langagières se caractérisent par des formes interlectales. En bref, nous soutenons qu'une norme du créole réunionnais a du mal à se dégager dans notre corpus. Nous n'accusons ni la langue ni ses locuteurs : les hommes ont cette aptitude particulière de parler et donc de « créer les langues » pour communiquer avec autrui et parler du monde qui les entoure ; ce monde ne cesse d'évoluer comme la société réunionnaise a évolué ; ainsi les langues évoluent certainement. Les Réunionnais d'aujourd'hui utilisent des mots

Le créole et le français
dans le journal télévisé...

Logambal Souprayen-Cavery

comme « internet » dans leurs discours en créole. Ainsi le JT en créole ne peut-être présenté sans ces mots mais c'est la manière dont ils sont utilisés par les journalistes qui a fait l'objet de ce travail : les caractéristiques du contact entre le créole et le français. Nous pensons comme Lambert-Félix Prudent que le processus de créolisation est toujours en cours ; à nous donc de faire en sorte qu'il ne devienne pas un processus de décréolisation.

Bibliographie

Alain Armand, 1997, *Dictionnaire Kréol réunionné-français*, Saint-André, Océan Éditions, 399 p.

Michel Carayol et Robert Chaudenson, 1973, « Aperçu sur la situation linguistique à la Réunion », *Cahiers du Centre universitaire de la Réunion*, n° 3, p. 1-44.

Michel Carayol et Robert Chaudenson, 1978, « Diglossie et continuum linguistique à la Réunion », in Gueunier N., Genouvrier E. et Khomsi A. (éds), *Les Français devant la norme*, Champion, p. 175-190.

Lambert-Félix Prudent, 1981, « Diglossie et interlecte », *Langages*, n° 61 p. 13-38.